

→ Message

30112049 541251947804 541

M MALARANGE FRANCOIS
L HOPITAL ST JEAN
46600 SARRAZAC

→ Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr**Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX**Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 24 avril 2025

Compteur d'eau relevé le 15 octobre 2024

Votre consommation est de 1 m³

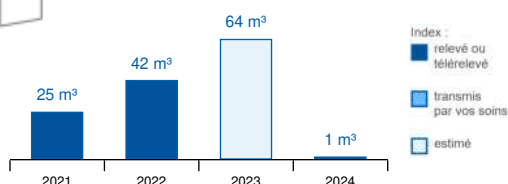
Solde en votre faveur : -134,19 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable	150,39
COMMUNE DE CRESSENSAC SARRAZAC	
Organismes publics	0,42
Total facture	150,81
Mensualités déjà prélevées	-285,00
Solde en votre faveur	-134,19

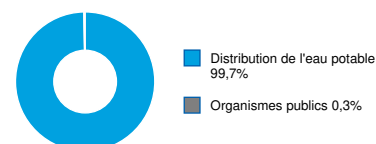
détail au verso

Duplicata

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Le remboursement de cet avoir sera effectué par virement sur votre compte numéro XXXXX566976.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050357630-001900146-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
12/06/2025	19,00 €
11/07/2025	19,00 €
12/08/2025	19,00 €
12/09/2025	19,00 €
10/10/2025	19,00 €
12/11/2025	19,00 €
12/12/2025	19,00 €
12/01/2026	19,00 €
Total	152,00 €

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé		Information	
BRANTY SARRAZAC		1 m³	448474	015 mm	27/10/2023	808	15/10/2024	809	
Votre facture en détail									
		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Distribution de l'eau potable						142,55		150,39	
Abonnement						140,76		148,50	
Part Communale		2e semestre 2024				32,00	5,50		
		1er semestre 2025				32,00	5,50		
Part SAUR		2e semestre 2024				38,72	5,50		
		1er semestre 2025				38,04	5,50		
Consommation						1,79		1,89	
Part Communale		Année 2024		1	0,7000	0,70	5,50		
Part SAUR		Année 2024		1	1,0925	1,09	5,50		
► Organismes publics						0,40		0,42	
Consommation						0,40		0,42	
Consommation eau potable (agence de l'eau)		Année 2024		1	0,3200	0,32	5,50		
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2024		1	0,0800	0,08	5,50		
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,31 € / m3 soit 0,00231 € / litre					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 7,86 €		Total facture TTC : 150,81 €	
					HT soumis à TVA : 142,95 €	TVA sur les débits : 7,86 €			

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.